



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

DEMANDES EN URBANISME

Avec l'arrivée du beau temps, les demandes pour des permis et certificats augmentent considérablement au sein de la municipalité. Veuillez donc prendre note que le délai de réponse pour vos demandes peut aller jusqu'à 20 jours ouvrables. Il est donc important d'ajouter ce délai à la planification de vos travaux.

De plus, nous désirons vous rappeler qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'obtention d'un certificat d'autorisation ou d'un permis.

PATINAGE LIBRE ROULETTES OU ROUES ALIGNÉES

LES MARDIS
30 MAI ET 6 JUIN
DE 15 H 15 À 16 H 30

TARIF : ÉTUDIANT 4\$
ADULTE 5\$



PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La MRC d'Antoine-Labelle a conclu une entente avec la Société d'habitation du Québec pour la poursuite de programmes qui pourraient vous intéresser! Vous songez à faire des rénovations à votre domicile ou à l'adapter pour une personne à mobilité réduite ou handicapée? Ou encore vous êtes propriétaire d'un petit établissement commercial et souhaitez appliquer les exigences d'accessibilité du Code de construction?

N'hésitez pas à faire une demande en communiquant avec la MRC d'Antoine-Labelle pour vérifier votre éligibilité à ces programmes au 819-623-3485.

CONTINUEZ DE NOUS LIRE DANS L'INFO DE LA LIÈVRE

Le journal L'Info de la Lièvre ne sera désormais plus inclus dans le Publisac. Il sera maintenant disponible en kiosque dans certains commerces comme l'épicerie et la pharmacie. N'oubliez pas de prendre votre journal lors de vos sorties dans ces commerces.

Pour les personnes à mobilité réduite qui font livrer leur épicerie ou encore des médicaments, n'hésitez pas à demander votre journal lorsque vous appelez pour la livraison.

IL EST TEMPS D'ENLEVER VOTRE ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

N'oubliez pas d'enlever vos abris d'auto temporaires (Tempo). La municipalité tient à vous rappeler que les abris ne sont permis que jusqu'au 15 mai, inclusivement.

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE

Le Centre communautaire donne des services aux citoyens des quatre municipalités de la Lièvre-Nord. Le Centre est géré par un conseil d'administration formé de membres bénévoles de la communauté. Un élu municipal ne peut pas y siéger. Les administrateurs sont nommés lors de l'assemblée générale annuelle.

Celle-ci se tiendra **le 15 juin 2023 à 19 h** à la salle du conseil de la municipalité de Ferme-Neuve.

Vous désirez poser des questions, en savoir plus sur le fonctionnement du centre, connaître les états financiers? l'assemblée annuelle est un bon moment pour le faire.

Vous désirez faire partie du conseil d'administration car vous croyez à l'importance du service, vous avez des idées et vous souhaitez mettre vos connaissances et votre expérience au profit de la communauté? il y aura quatre postes en élection. Pour vous présenter sur un poste, vous devez vous procurer un formulaire de candidature au centre communautaire et le remplir avant le 12 juin 2023.

Invitation aux citoyens des municipalités de Sainte-Anne-du-Lac, de Mont-Saint-Michel, de Lac-Saint-Paul et de Ferme-Neuve qui désirent s'impliquer dans cette organisation communautaire importante pour nos milieux.



FESTIVAL DU HOMARD

Il reste encore des billets pour le festival du homard qui aura lieu au

Centre sportif Ben-Leduc
vendredi 26 mai à 18 h 30

Pour obtenir votre billet : comitedesfetesfn@hotmail.com

INSTALLATION D'UNE ROULOTTE HORS D'UN TERRAIN DE CAMPING

N'oubliez pas qu'il est interdit d'installer une roulotte sans obtenir au préalable un certificat d'autorisation de la municipalité. Les roulottes sont seulement permises dans les cas suivants :

- Maximum 30 jours consécutifs sur une terre publique dans un rayon d'un kilomètre.
- Maximum 30 jours consécutifs sur un terrain ayant déjà une habitation

L'installation de roulottes est spécifiquement **NON** permise en zone FOR-14. Veuillez noter qu'advenant une contravention au règlement, un constat sera envoyé sans avis ni délai.



UTILISEZ VOS BACS VERTS ET BRUNS
NOS MEILLEURS ALLIÉS POUR
RÉDUIRE LES COÛTS D'ENFOUISSEMENT!





MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

- **DEMANDES EN URBANISME**
- **PATINAGE LIBRE**
- **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**
- **CONTINUEZ DE NOUS LIRE DANS L'INFO DE LA LIÈVRE**
- **IL EST TEMPS D'ENLEVER VOTRE ABRI D'AUTO TEMPORAIRE**
- **LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE**
- **INSTALLATION D'UNE ROULOTTE HORS D'UN TERRAIN DE CAMPING**
- **FESTIVAL DU HOMARD**

CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATIONS



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

- **DEMANDES EN URBANISME**
- **PATINAGE LIBRE**
- **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**
- **CONTINUEZ DE NOUS LIRE DANS L'INFO DE LA LIÈVRE**
- **IL EST TEMPS D'ENLEVER VOTRE ABRI D'AUTO TEMPORAIRE**
- **LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE**
- **INSTALLATION D'UNE ROULOTTE HORS D'UN TERRAIN DE CAMPING**
- **FESTIVAL DU HOMARD**

CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATIONS



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

- **DEMANDES EN URBANISME**
- **PATINAGE LIBRE**
- **PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**
- **CONTINUEZ DE NOUS LIRE DANS
L'INFO DE LA LIÈVRE**
- **IL EST TEMPS D'ENLEVER VOTRE ABRI
D'AUTO TEMPORAIRE**
- **LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE
FERME-NEUVE**
- **INSTALLATION D'UNE ROULOTTE
HORS D'UN TERRAIN DE CAMPING**
- **FESTIVAL DU HOMARD**

**CLIQUEZ POUR PLUS
D'INFORMATIONS**